

**VILLE DE  
RIORGES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 décembre 2022** – 20 h 30

N° DCM\_2022\_147

OBJET :

**FINANCES**

**REQUALIFICATION DE LA RUE  
PIERRE SEMARD**

**REVISION AUTORISATION DE  
PROGRAMME**

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1<sup>er</sup> décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, *adjointes*, Delphine DEBATISSE, Richard MOUSSE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Delphine DEBATISSE Richard MOUSSE	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**FINANCES****REQUALIFICATION DE LA RUE PIERRE SEMARD  
REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME**

Daniel Corre, adjoint au maire, en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité expose à l'assemblée :

Par délibération du 10 mars 2022, le conseil municipal avait voté une autorisation de programme concernant la requalification de la rue Pierre Semard qui devait s'étaler jusqu'en 2025 à compter de l'attribution des marchés. Le coût global de cet aménagement était évalué à 2 230 000€.

A la suite de modifications techniques concernant les eaux de pluie et de l'augmentation des prix, l'estimation globale a été revue et s'élève à 2 660 000 € TTC et la répartition des crédits de paiement a été modifiée.

Il est donc proposé de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour cette opération.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
		2022	2023	2024	2025
<b>DCM du 10 mars 2022</b>	2 230 000	330 000	700 000	600 000	600 000
<b>DCM du 8 décembre 2022</b>	2 660 000	330 000	110 000	940 000	1 280 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, soit : 2 660 000 TTC.

2°) approuve les crédits de paiement inscrits au budget général de la commune de Riorges nature 2315, fonction 822 et opération 71, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2022 : 330 000 €
- 2023 : 110 000 €
- 2024 : 940 000 €
- 2025 : 1 280 000 €

Riorges, le 9 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Michelle BOUCHET

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN